

TFP APS

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Agrément / Autorisation d'exercice

Agrément TFP APS n° **2719061301** délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité valable jusqu'au 30/06/2022.
Autorisation d'exercice n° **FOR-027-2025-05-26-20200724768** délivrée par la CLAC Ouest (CNAPS) valable jusqu'au 26/05/2025.

Références réglementaires

Article L611-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure (Livre VI) réglementant les activités privées de sécurité.
Arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Objectif pédagogique de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour devenir agent de prévention et de sécurité dans le domaine de la surveillance humaine et du gardiennage.

Public

Toute personne désirant exercer la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Oui - Pas de restriction des textes encadrant la formation

Durée

175 heures de formation soit 25 jours + 1 journée d'examen.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants.

Prérequis

- ✓ Test écrit relatif à la connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec du 2 juillet 2008.
- ✓ Posséder un numéro d'autorisation préalable ou provisoire ou un numéro de carte professionnelle, en cours de validité, délivré par le CNAPS.
- ✓ Pièce d'identité (CNI, passeport) ou titre de séjour en cours de validité. Les titulaires d'un titre de séjour doivent être sur le territoire français depuis minimum 5 ans.

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 modifié)

1. Module secourisme - 14 heures

- ✓ Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- ✓ Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques

2. Module juridique - 21 heures

- ✓ Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- ✓ Connaître les dispositions utiles du Code Pénal
- ✓ Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

3. Module gestion des conflits - 14 heures

- ✓ Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- ✓ Être capable de résoudre un conflit
- ✓ Être capable de gérer une situation conflictuelle

4. Module stratégique - 8 heures

- ✓ Connaissance de l'outil informatique
- ✓ Transmission des consignes et informations

5. Module prévention des risques d'incendie - 7 heures

- ✓ Connaissance des vecteurs d'incendie

6. Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier - 7 heures

- ✓ Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté

7. Module sensibilisation aux risques terroristes - 13 heures

- ✓ Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes
- ✓ Réagir face à une attaque
- ✓ Secourir

8. Module professionnel - 45 heures

- ✓ Savoir transmettre les consignes et les informations
- ✓ Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- ✓ Savoir contrôler les accès
- ✓ Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- ✓ Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

9. Module palpation de sécurité et inspection des bagages - 7 heures

- ✓ Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

10. Module surveillance par moyens électroniques de sécurité - 7 heures

- ✓ Télésurveillance et vidéoprotection

11. Module gestion des risques - 11 heures

- ✓ Maîtriser la gestion des alarmes
- ✓ Protéger le travailleur isolé
- ✓ Sensibilisation au risque électrique

12. Module évènementiel spécifique - 7 heures

- ✓ Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- ✓ Identifier les acteurs d'un événement
- ✓ Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

13. Module gestion des situations conflictuelles dégradées - 7 heures

- ✓ Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

14. Module industriel spécifique - 7 heures

- ✓ Evaluer les risques professionnels
- ✓ Situer le risque industriel majeur au sein des ICPE
- ✓ Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel
- ✓ Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges de la CPNEFP « Prévention-Sécurité »)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A, centrale d'alarme, système de vidéosurveillance ...
- ✓ Bac à feu et extincteurs ...

Démarche pédagogique

Nos stages reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les stagiaires.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Les principales méthodes utilisées sont la méthode démonstrative, la méthode interrogative ou maïeutique, la méthode active ou de découverte, la méthode expérientielle.

Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test, QCM ...) et pratiques (mises en situation) : minimum une par module
- ✓ 4 QCU d'entraînement à télécharger sur le site de l'ADEF pour préparer à l'épreuve théorique de l'examen

Examen

- ✓ L'examen est composé de quatre épreuves (sauf dérogation) comprenant 15 Unités de Valeur au total :
- ✓ Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (1UV)
- ✓ Épreuve écrite des questionnaires à choix unique (Q.C.U) (13 UV à valider)
- ✓ Épreuve de mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat (1 UV) : Gestion du PC + Exécution d'une ronde. Les mise en situation de 15 minutes chacune se déroulent simultanément et alternativement. Le candidat est déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Titre à finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité remis par l'ADEF

Responsable pédagogique de la formation

Pascal AUMONT.

Coût

A consulter sur « Mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet, « mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié Qualicert pour ses formations.